



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM		Date de naissance	
Prénom		Sexe	<input type="radio"/> Masculin <input type="radio"/> Féminin
Adresse		N° postal et lieu	
Profession		Nationalité	
Téléphone privé		Téléphone mobile	
Téléphone prof.		Adresse E-Mail	

Cotisations :

Tarif – Tous les cours – KICK BOXING-BOXE-BOXE THAÏ :

10 mois : 400.- (Du 1^{er} septembre 2025 au 28 juin 2026)

5 mois : 250.- (Du 1^{er} septembre 2025 au 31 janvier 2026 ou 2 février au 28 juin 2026)

Tarif ETUDIANT – Tous les cours – KICK BOXING-BOXE-CROSSTRAINING :

10 mois : 300.- (Du 1^{er} septembre 2025 au 28 juin 2025)

5 mois : 200.- (Du 1^{er} septembre 2025 au 31 janvier 2026 ou 2 février au 28 juin 2026)

Pour toutes questions, ou autres renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

Thomas BERTRAND 079 628 72 39 - Sabina RITTER 079 240 03 88

En signant ce document, j'atteste avoir pris connaissances des conditions d'utilisation de la salle.

Genève, le

Représentant légal :

Signature :

Pour les mineurs, la signature du représentant légal est obligatoire



CONDITIONS GÉNÉRALES LIÉES À TOUT ENTRAÎNEMENT, COURS D'ESSAI OU SÉANCE D'INITIATION

1. Je déclare être apte à la pratique des sports de combat et des activités proposées par le club. Je m'engage à consulter un médecin en cas de doute sur mon état de santé ou si ma condition physique évolue. Je confirme bénéficier d'une assurance personnelle couvrant les risques liés à la pratique sportive, notamment les accidents et la responsabilité civile envers les tiers.
2. Je m'engage à régler le montant des cotisations dues dans les délais impartis et à respecter le présent règlement ainsi que les consignes données par les responsables, entraîneurs et bénévoles du club.
3. Je m'engage à participer aux entraînements avec assiduité et à adopter une attitude respectueuse envers les autres pratiquants, les entraîneurs, les bénévoles et les infrastructures mises à disposition.
4. Toute forme de violence, discrimination, harcèlement, intimidation, comportement agressif, irrespectueux ou contraire aux valeurs du club pourra entraîner des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion immédiate, sans indemnité ni remboursement.
5. Les techniques enseignées au sein du club sont destinées exclusivement à la pratique sportive, à l'entraînement et au développement personnel. Tout usage inapproprié, contraire à la loi ou portant atteinte à l'image du club pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.
6. Le club se réserve le droit d'exclure sans indemnité toute personne ne respectant pas le présent règlement ou dont le comportement porte atteinte à la réputation du club, aux sports de combat ou aux principes éthiques défendus par l'association.
7. Les démissions et demandes de suspension doivent être annoncées par écrit au comité du club. En cas de démission en cours de période, le solde des cotisations reste intégralement dû.
8. En cas de maladie ou d'accident de longue durée supérieur à un mois, et sur présentation d'un justificatif, la période de cotisation pourra être prolongée d'une durée équivalente à l'absence. Aucun remboursement de cotisation ne pourra être accordé, sauf décision exceptionnelle du comité.
9. La cotisation est souscrite pour une période de cinq ou dix mois selon la formule choisie. Elle prend effet dès l'inscription. Aucun cours n'est dispensé durant les jours fériés officiels et les vacances scolaires.
10. En cas de fermeture exceptionnelle de la salle pour des raisons indépendantes de la volonté du club (raisons sanitaires, travaux, décisions des autorités ou autres cas de force majeure), la période de cotisation sera prolongée d'une durée équivalente à la période de fermeture.
11. Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels laissés dans les locaux ou les vestiaires.
12. Droit à l'image :
 - J'autorise l'Association Squadra Ritter à utiliser des photographies ou vidéos prises dans le cadre des activités du club à des fins d'information, de promotion ou de communication sur ses différents supports (site internet, réseaux sociaux, affiches, publications, etc.).
 - Je n'autorise pas l'Association Squadra Ritter à utiliser mon image ou celle de mon enfant.

Par sa signature, le membre ou son représentant légal reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, l'accepter dans son intégralité et s'engage à le respecter.

Genève, le

Représentant légal :

Signature :

Pour les mineurs, la signature du représentant légal est obligatoire